

busard des roseaux

Nom français : Busard des roseaux

Nom latin : *Circus aeruginosus*

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Description

Taille : de 48 à 56 cm de long

Envergure : de 115 à 130 cm

Poids : de 405 à 800 g

Le plus grand des busards, il est à peu près de la taille d'une buse variable.

Ses ailes sont larges, son vol est moins gracieux que celui des autres espèces. Sa tête et son corps sont fins, sa queue est longue et étroite, légèrement arrondie.

Le mâle est reconnaissable à son plumage brun-roux. Les ailes sont grises, sauf le bout qui est noir. La queue est grise.

La femelle est entièrement brune à l'exception du haut de la tête, de la gorge et l'avant de l'aile, beige pâle.



photo: Aurélien Audevard

busard au sol

busard des roseaux

Habitat

Ce rapace a une prédilection pour les zones humides. On le trouvera donc sur des marais, bords des étangs, roselières... là où la végétation diffuse lui permet de repérer ses proies.

Mœurs

Nidification : Le nid est construit par le couple : le mâle fournit à la femelle les matériaux. C'est elle qui entrelace les roseaux et les joncs. Il est placé dans une phragmitaie (roselière composée de phragmite) reposant sur des tiges pliées. La femelle reste au nid dans la période avant la ponte, c'est le mâle qui la nourrit.

Reproduction : Vers la mi-avril, la femelle pond de 3 à 6 œufs puis couve pendant 33 à 36 jours. Le mâle la nourrit durant cette période. Ensuite il nourrit aussi les petits. Au bout de 2 mois les jeunes volent, mais sont encore dépendants de leurs parents pendant environ 5 semaines.

Vol : Il vole les ailes en « v » et relevées, à faible hauteur les pattes pendantes.

Régime alimentaire

Le busard apprécie de s'attaquer à toutes sortes de proies faciles, qu'il saisit généralement au sol ou sur l'eau. Les jeunes canards et foulques sont souvent au menu de ce rapace. Il consomme également des œufs et une grande quantité de rongeurs. Il peut aussi s'accommoder d'animaux malades ou morts.



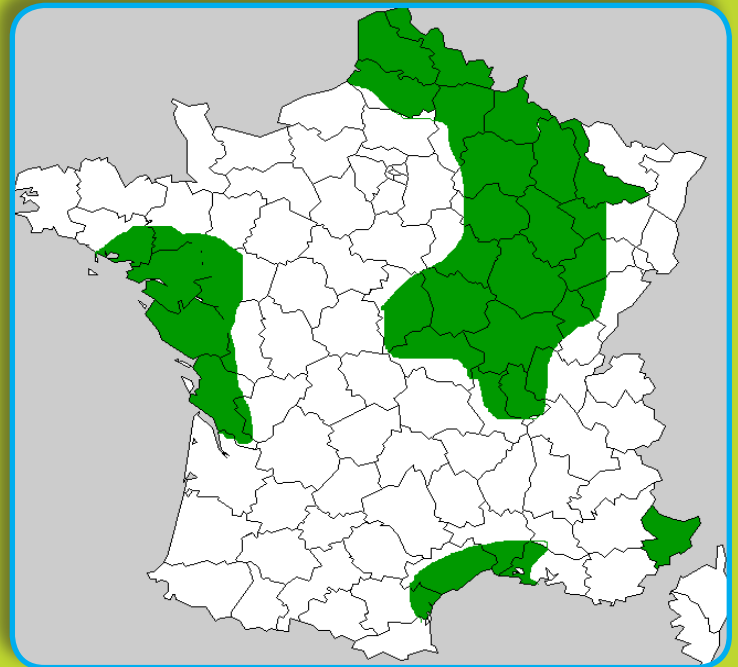
photo: Pascal Dubois

busard des roseaux

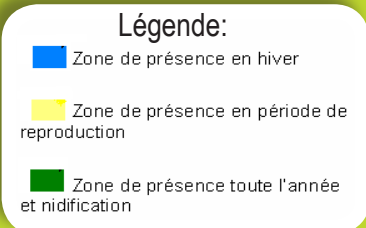
Statut et répartition

Les busards, comme toutes les espèces de rapaces, sont protégés en France selon la loi du 10 juillet 1976. Il figure également en annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ». Elle vise à assurer la protection de toutes les espèces d'oiseaux désignées en annexe I de la dite directive et elle permet la désignation de Zones de protection spéciales (ZPS) qui sont destinées à renforcer le réseau Natura 2000.

Présent un peu partout en France sur les zones humides. Il niche en Bretagne en grande partie sur les marais littoraux. Ces dernières années, les populations ont subi un net déclin dû à la destruction des zones humides, la chasse et la pollution.



carte de répartition



Le saviez vous ?

Chez les rapaces, le nid est aussi appelé l'aire.
Le busard des roseaux est un as de la voltige. Il peut voler à 50km/h.
Pendant la période de reproduction, il effectue des acrobaties impressionnantes : il se laisse planer très haut dans le ciel puis en refermant ses ailes descend en piqué puis remonte en chandelle et se laisse chuter. Il manœuvre parfois avec la femelle pour s'échanger les animaux récemment capturés, celle-ci se plaçant en plein vol sur le dos pour intercepter la proie saisie dans les serres du mâle.